

Provenance de :

~~Préfecture des P-O  
BP 951~~

~~66020 PERPIGNAN  
PREFECTURE  
PYRÉNÉES-ORIENTALES~~

Présenté / Avisé le : 11 FEV. 2021

Distribué le :

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI / permis de conduire

Autre : .....

Signature Courrier (pour destinataire ou mandataire)

Signature facteur\*

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



Numéro de l'AR :

RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 169 235 0435 8



Renvoyer à

FRAB

Mairie de Latour-Bas-Elne

Avenue du Tech  
66200 LATOUR-BAS-ELNE



Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).

des Pyrénées-Orientales  
BP 951  
66020 PERPIGNAN

Lettre R avec AR

Objet : Arrêté N° 10D/2021 du 09 février 2021 prescrivant la modification simplifiée N° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Latour-Bas-Elne

Monsieur Le Préfet,

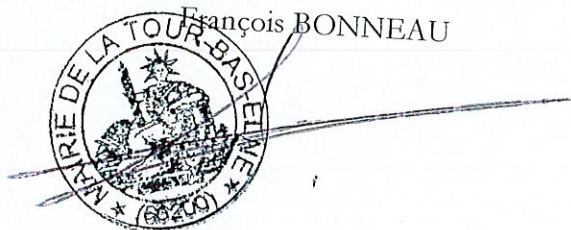
J'ai l'honneur de vous faire parvenir pour notification l'arrêté n° 10D/2021 du 09 février 2021 prescrivant la modification simplifiée N° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Latour-Bas-Elne.

Je vous laisse le soin de diffuser le présent arrêté à l'ensemble des autorités et services déconcentrés placés sous votre autorité hiérarchique.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur Le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

François BONNEAU



PREUVE DE DÉPÔT  
À CONSERVER PAR LE CLIENT